



Présents :

M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSEYEU, M. Valère VILLA, Mme Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Françoise VILLA, M. Thierry DEBARRY, Mmes Maryse VOLANTE, Catherine CASIER, Mr Patrick GIVON, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, Mr André ARDIOT, Mme Martine BILLET, Mr Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, Mme Denise DAVID, M. René-Jean Cullier de Labadie, Mme Anne-Marie MARTINS, Mrs Didier GIARD, Stéphane RABANY, Madame Marie-Renée AUROUSSEAU

Absents représentés :

Monsieur Daniel SCHREIBER représenté par Monsieur Christian FOSSEYEU, Madame Monique MONTEBAULT, représentée par Monsieur Valère VILLA, Monsieur Michel PINJON représenté par Madame Françoise VILLA, Madame Marie-Laure HIRON représentée par Monsieur Jacques LOCHON, Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET, Monsieur Didier FABRE représenté par Monsieur Stéphane RABANY, Madame Annie-France VIDON représentée par Madame Anne-Marie MARTINS.

Monsieur Thierry DEBARRY a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 13 mars 2017 approuvant le budget primitif de l'exercice 2017,

Vu la réunion de la commission des finances du 13 avril 2017,

Considérant que le budget primitif dans sa partie dépenses d'investissement a prévu une somme non affectée pour répondre aux urgences liées à l'arrivée des nouveaux Villecresnois et à la création de l'éco quartier du Bois d'Auteuil.

Considérant qu'il est maintenant confirmé que le groupe scolaire Mélanie BONIS va devoir accueillir au moins 3 classes supplémentaires.

Considérant la synthèse des réunions de quartiers établie courant mars 2017 qui a fait apparaître la nécessité de sécuriser la voirie et le parking à proximité de l'établissement scolaire.

Considérant en conséquence la nécessité de créer des couloirs piétons et vélos protégés d'une part et 45 places de stationnement supplémentaires, d'autre part.

Sur proposition de Monsieur Christian FOSSEYEU, et après en avoir délibéré,

23 VOIX POUR, 6 CONTRE

Article 1 : Décide d'adopter la décision modificative n°1 sur budget primitif 2017, portant sur l'ajustement des prévisions budgétaires, de la manière suivante :

<i>Nature</i>	<i>Intitulé</i>	<i>Montant</i>
020	Dépenses imprévues	- 250 000,00 €
2151	Réseaux de voirie	+ 250 000,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00 €

Article 2 : Vote la modification des chapitres impactés comme suit :

En dépense d'investissement :

- ✓ Chapitre 020 : dépenses imprévues : - 250 000,00 €
- ✓ Chapitre 21 : immobilisations corporelles : + 250 000,00 €

Article 3 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à Madame le Trésorier Principal de Chennevières-sur-Marne.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, an susdits,
Pour copie conforme
Le Maire,
Vice-Président du Territoire Grand Paris Sud-Est Avenir,
Gérard GUILLE



Accusé de réception en préfecture
094-219400751-20170418-2017-049-BF
Date de réception préfecture : 19/04/2017